

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offre Ouvert National N° DNCMP/30../T/2022-2023 pour les travaux d'extension d'Adduction d'Eau Potable : AEP SHOMBO-MUTENTE et SHOMBO-NYEMOSHO
. Le marché est en un seul lot

Date de publication : 18/08/2022

Date d'ouverture des offres: 19/08/2022

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de SHOMBO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour les travaux d'extension d'adduction d'eau potable : AEP SHOMBO-MUTENTE et SHOMBO-NYEMOSHO. Le marché est en un seul lot.**

2. La Commune de SHOMBO a obtenu un financement du Gouvernement appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal sur les fonds de l'exercice 2021-2022 réservé sur le compte du FONIC. La Commune de SHOMBO a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour les travaux d'extension d'adduction d'eau potable : AEP SHOMBO-MUTENTE et SHOMBO-NYEMOSHO, signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois mois calendrier.**

Conditions de participations

6. La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridique, financière et technique requises au sens des art.151 à 154 de la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
7. Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'art.161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres Ouvert National.
Chaque personne physique ou morale (entreprise) pourra soumissionner.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale, au secrétariat de la commune SHOMBO.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la commune Shombo, sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs burundais (**100 000 Fbu**) dont cinquante mille francs burundais (**50 000 Fbu**) versés au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° **1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et cinquante mille francs burundais (**50 000 Fbu**) versés au compte N° **9200** ouvert à la **COOPEC KARUSI au nom de la commune Shombo**, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

Visite du site

9. Une visite guidée des lieux est organisée en date du ~~26~~²⁶/~~...~~⁸/2022. La visite est Facultative.

La rencontre est prévue à 9 heures 30 minutes au Bureau de la commune SHOMBO sis à SHOMBO en Province de KARUSI. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du soumissionnaire.

Présentation de l'offre

- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de quatre millions huit cent mille Francs Burundais (**4 800 000 Fbu**).

- Les offres sous pli fermées et rédigées en langue française devront parvenir au secrétariat de la commune SHOMBO, sis à SHOMBO au plus tard le ~~6~~⁶/~~...~~⁹/2022 à 9 heures 30 minutes. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en compte. Elles porteront la mention suivante : « **offre pour les travaux d'extension d'adduction d'eau potable : AEP SHOMBO-MUTENTE et SHOMBO-NYEMOSHO en commune Shombo de la Province Karusi, objet du DAOON N°DNCMP/30/T/2022-2023**».

A n'ouvrir qu'en séance publique du ~~6~~⁶/~~...~~⁹/2022.

Validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante(90) jours calendaire à compter de la date limite d'ouverture des offres.

10. Lieu et délai des travaux

L'exécution des travaux se feront sur la colline SHOMBO, commune SHOMBO, province KARUSI.

Le délai de livraison des fournitures jusqu'aux sites du marché et d'exécution des travaux est fixé à trois mois calendrier au maximum; mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

11. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir au maitre d'ouvrage au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres.

12. Garantie de soumission

La garantie de soumission de quatre millions huit cent mille Francs Burundais (**4 800 000 Fbu**). L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 6./9./2022 à 10 heures au «Bureau communal de la commune SHOMBO à SHOMBO»

Fait à SHOMBO, le 17./8./2022

L'ADMINISTRATEUR COMMUNAL ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Hon. NIZIGIYIMANA Pierre

Tél : 69 119 679

